

## **COMITÉ SYNDICAL**

Date convocation: 27 mars 2023

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°06/2023

Séance du 4 avril 2023 à 19H00

L'an deux mil Vingt-trois, le 4 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtillière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

## **<u>ĒTAT DE PRÉSENCE</u>**

Date de la séance : 4 avril 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD Présents: -

Les membres en exercice

sont : 35 Quorum : 19

Membres présents : 21 Membres représentés : 6

(Pouvoirs)

Total votants: 27

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET
GONDOIRE

Présents: Mme BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. MAJIC (Suppléant de M. DA SILVA), M. DJIGO, Mme DUPRE, Mme GENDRE, M. JAHIER, M. SALVAGGIO, M. SITHISAK, M. TAUPIN-

GARDIN, M. VOURIOT

VAL D'EUROPE AGGLOMERATION <u>Présents</u>: M. AFFRE, M. ARNAUD, Mme CAPDEVILA, M. CHARPENTIER, M. CHEVALIER D., M. CHEVALIER L., M. GAILLARD, Mme GALLET, M.

GARROUSTE, M. MARSAUD,

**EXCUSES** 

Mme BONNOT, Mme CHEVALLIER, M. DA SILVA, Mme DUTARTRE, Mme GBIORCZYK, M. KOLOPP, M. LE RUDULIER, M. MASSON, Mme PETITOT, M. PUCCINELLI, M. POTTIER, Mme TORTRAT

#### Pouvoirs:

Pouvoir de Madame PETITOT à Monsieur COLAISSEAU

Pouvoir de Madame DUTARTRE à Monsieur VOURIOT

Pouvoir de Madame CHEVALLIER à Monsieur TAUPIN-GARDIN

Pouvoir de Madame GBIORCZYK à Monsieur ARNAUD

Pouvoir de Monsieur POTTIER à Monsieur JAHIER

Pouvoir de Monsieur MASSON à Monsieur L. CHEVALIER

#### OBJET: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2023

Le Président propose d'approuver le compte-rendu du comité syndical du 14 février 2023

### Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

DECIDE d'approuver le compte-rendu du comité syndical du 14 février 2023

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

• Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair VOURIOT